# TESTAMENT

DE

# LOUIS XVI,

*Au nom de la très-sainte Trinité, du père, du fils & du St.-Esprit.*

AUJOURD'HUI vingt-cinquième jour de décembre, 1792, moi, Louis XVI^e de nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille, dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, & privé de toute communication quelconque, même depuis le 11 du courant, avec ma famille, depuis impliqué dans un procès, dont il est impossible de prévenir l'issue à cause des passions des hommes, & dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen, dans aucune loi existante. N'ayant que Dieu pour témoin de mes peines, & auquel je puisse m'adresser; je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés & mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu, mon créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui s'est offert en sacrifice à Dieu, son pere, pour nous autres hommes, quelques indignes que nous en fussions, & moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte Mere l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non-interrompue de saint Pierre auquel JESUS-CHRIST les avoit confiés.

Je crois fermement & je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, les Sacremens & les Mystères, tels que l'Eglise catholique les enseigne & les a toujours enseignés; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de JESUS-CHRIST; mais

*Extrait des Annales Républicaines*, N° 52.

je m'en suis rapporté & m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Eglise catholique, donnent & donneront conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis JESUS-CHRIST ; je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur ; je ne prétends pas les juger, & je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous l'enseigne ; je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester & à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, & surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui puissent être contraires à la discipline & à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur ; je prie Dieu de recevoir la ferme résolution, où je suis s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés & recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensé par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet, & je prie Dieu de leur pardonner, de même que ceux qui par un faux zèle ou par un zèle mal entendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme, mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères, & tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelqu'autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jetter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans & ma sœur, qui souffrent depuis long-tems avec moi, de les soutenir par sa grace, s'ils viennent

WING/ROSENTHAL 2001090500



à me perdre, & tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux : je lui recommande sur-tout, d'en faire de bons chrétiens & d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangéreux & périssables, & de tourner leurs regards, vers la seule gloire solide & durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, & de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi & les chagrins que je pourrois lui avoir donnés, dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis & obéissans à leur mère, & reconnoissans de tous les soins & les peines qu'elle se donne pour eux, & en mémoire de moi ; je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère. Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine & tout ressentiment, & nommément tout ce qui a rapport aux malheurs & aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en règnant suivant les loix ; mais en même tems, qu'un roi ne peut les faire respecter, & faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, & qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils, d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, & ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi ; je sais qu'il y a plusieurs personnes, de celles qui m'étoient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, & qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
v.8
no.24



pardonne (souvent dans les momens de troubles & d'effervescence on n'est pas le maître de soi.) & je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement & désintéressé. D'un côté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude & de la déloyauté des gens à qui je n'avois témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis, de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement & l'intérêt gratuit que beauconp de personnes m'ont montré. Je les prie d'en recevoir tous mes remercimens; dans la situation où sont encore les choses je craindrois de les compromettre si je parlois plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation si je recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly & Hüe, que leur véritable attachement pour moi avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour & qui ont pensé en être les malheureuses victimes; je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse & les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens & les gênes dont il ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles & compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. Malesherbes, Tronchet, Deseze, de recevoir ici mes remerciemens & l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins & les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, & prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple le 25 décembre 1792. *Signé* LOUIS.

---

De l'Imprimerie de J. GIROUARD, rue du Bout-du-Monde, n°. 47.

THE NEWBERRY
LIBRARY